

ARRETE DAJI/2020/SIGNATURE/N° 100
Portant délégation de signature

à

Monsieur Philippe DELAPORTE
Vice-Président Recherche

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2020.01-06.01 du Conseil d'Administration du 06 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2020/01/14-02 du Conseil d'Administration du 14 janvier 2020 approuvant la proposition de nomination de Monsieur Philippe DELAPORTE en qualité de Vice-président Recherche,

ARRETE

Article 1

Délégation est donné à Monsieur Philippe DELAPORTE, Vice-Président Recherche, à effet de signer en son nom et pour son compte les actes qui suivent :

Chapitre I
Affaires financières

Article 2

Monsieur Philippe DELAPORTE, Vice-président Recherche, reçoit délégation aux fins d'engager les dépenses de l'UB980.

Monsieur Philippe DELAPORTE reçoit délégation pour signer les ordres de mission des Directeurs d'unités, des Directeurs de Structures Fédératives, des Directeurs des Ecoles Doctorales et du Directeur du Collège Doctoral.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe DELAPORTE, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent BARBIERI, Directeur Général des Services, à l'effet d'engager les dépenses des budgets mentionnés dans l'article 2.

Chapitre II Commission de la Recherche

Article 4

Monsieur Philippe DELAPORTE, Vice-président Recherche, reçoit délégation à effet de présider la commission de Recherche.

Dans ce cadre il pourra notamment signer :

- les convocations à la Commission de la Recherche,
- les extraits de procès-verbaux de la Commission de la Recherche,
- les procès-verbaux de la Commission de la Recherche,
- tout document relatif à l'organisation des séances de cette commission.

Chapitre III Etudes Doctorales

Article 5

Monsieur Philippe DELAPORTE, Vice-président Recherche, reçoit délégation à effet de signer en son nom et pour son compte les actes relatifs aux études doctorales qui suivent :

- inscription dérogatoire en doctorat,
- autorisations de soutenance,
- nominations des rapporteurs,
- composition des jurys,
- convocation des jurys et du doctorant,
- convention de cotutelle internationale de thèse,
- convention de co-direction,
- courriers de désignation et de demande de rapport adressés aux rapporteurs,
- courriers d'information et de convocation adressés au candidat,
- courriers de convocation adressés aux membres du jury,
- toutes correspondances liées aux procédures relatives aux thèses.

Chapitre IV Habilitation à Diriger des Recherches (HDR)

Article 6

Monsieur Philippe DELAPORTE, Vice-président Recherche, reçoit délégation à effet de signer en son nom et pour son compte les actes relatifs à l'Habilitation à Diriger des Recherches qui suivent :

- inscriptions en HDR,
- autorisations de présentation des travaux,
- nomination des rapporteurs,
- composition des jurys,
- convocation des jurys et du candidat,
- courriers de désignation et de demande de rapport adressés au rapporteur initial et aux rapporteurs,
- courriers d'information et de convocation adressés au candidat,
- courriers de demande de proposition de rapporteurs et des membres du jury adressé au tuteur,
- courriers de convocation adressés aux membres du jury,
- courriers d'invitation adressés aux membres invités,
- toutes correspondances liées aux procédures relatives à l'HDR.

Chapitre V Dispositions générales

Article 7

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président d'Aix-Marseille Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 8

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans l'établissement, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux à la diligence du Directeur Général des Services.

Article 9

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 janvier 2020

Vu et pris connaissance, le 14/01/2020.

Le délégataire



Philippe DELAPORTE
Vice-Président Recherche

Le délégant



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Laurent BARBIERI
Directeur Général des Services

